

Climat : le Parlement européen adopte la réforme du marché carbone

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 33 minutes ,

Mis à jour il y a 9 minutes

[Copier le lien](#)



Un fonds social sur le climat est prévu pour atténuer les conséquences pour les plus pauvres. *FREDERICK FLORIN*

Cette réforme doit permettre de concrétiser les ambitieux objectifs de réduction des gaz à effet de serre du plan climat des Vingt-Sept.

Le Parlement européen a adopté mardi l'essentiel de l'ambitieux plan climat de l'UE, dont la vaste réforme de son marché carbone et la «taxe carbone» aux frontières pour verdir ses importations. L'extension du marché carbone au logement et au transport pour les particuliers a été le point le plus controversé, en pleine période d'inflation. Un fonds social sur le climat est prévu pour atténuer les conséquences pour les plus pauvres.

«*Ensemble nous allons faire de l'Europe le premier continent neutre climatiquement*», a réagi la proutidente de la Commission, Ursula von der Leyen, qui s'est félicitée de ces votes et appelé les États membres à parachever cette dernière étape. Parallèlement à ce plan climat, les Vingt-Sept préparent des législations pour doper la compétitivité de leurs industries vertes face au plan américain de subventions massives et aux investissements colossaux de la Chine dans le secteur. L'UE cherche aussi à sécuriser ses approvisionnements en terres rares, lithium et autres composants essentiels aux technologies vertes, mais pour lesquels elle reste fortement dépendante de la Chine.

Réforme du marché carbone

Cette réforme doit permettre de concrétiser les ambitieux objectifs de réduction des gaz à effet de serre du plan climat des Vingt-Sept. Pour couvrir leurs émissions de CO₂, les producteurs d'électricité et industries énergivores (sidérurgie, ciment...) dans l'UE doivent aujourd'hui acheter des «permis de polluer» sur le marché européen des quotas d'émissions (ETS), créé en 2005 et s'appliquant à 40% des émissions du continent. Le total des quotas créés par les États baisse au fil du temps pour inciter l'industrie à émettre moins.

La réforme prévoit une accélération du rythme de réduction des quotas proposés, avec d'ici 2030 une baisse de 62% par rapport à 2005 (contre un objectif précédent de 43%): dans l'ensemble, les industriels concernés devront automatiquement diminuer d'autant leurs émissions. Le marché carbone s'étendra progressivement au secteur maritime, aux émissions des vols aériens intra-européens, et à partir de 2028 aux sites d'incinération de déchets, sous réserve d'une étude favorable rendue par Bruxelles.

Un second marché du carbone (ETS2) est prévu pour le chauffage des bâtiments et les carburants routiers. Les ménages paieront un prix du carbone sur le carburant et le chauffage à partir de 2027, mais le texte vise à plafonner celui-ci à 45 euros/tonne au moins jusqu'en 2030, et si la flambée actuelle des prix énergétiques se poursuivait, l'entrée en application serait repoussée à 2028. Des eurodéputés écologistes et de gauche ont toutefois souligné que ce plafond n'était pas garanti. «*Le prix sera fixé par le marché*», a noté l'eurodéputée française Marie Toussaint (Verts).

«Taxe carbone» aux frontières

Le «mécanisme d'ajustement carbone aux frontières» (CBAM en anglais) n'est pas à proprement parler une taxe, mais un dispositif sans précédent consistant à appliquer aux importations des Vingt-Sept les critères du marché du carbone européen, où les industriels de l'UE sont tenus d'acheter des quotas couvrant leurs émissions polluantes. L'importateur devra déclarer les émissions liées au processus de production, et si celles-ci dépassent le standard européen, acquérir un «certificat d'émission» au prix du CO2 dans l'UE. Si un marché carbone existe dans le pays exportateur, il paiera seulement la différence. Il visera les secteurs jugés les plus polluants (acier, aluminium, ciment, engrais, électricité).

Les revenus attendus, qui pourraient dépasser 14 milliards d'euros annuels, alimenteront le budget général de l'UE. Une période-test commencera dès octobre 2023, durant laquelle les entreprises importatrices devront simplement rapporter leurs obligations. À mesure que montera en puissance - entre 2026 et 2034 - cette «taxe carbone» aux frontières, l'UE supprimera progressivement les quotas d'émission gratuits alloués aux industriels européens pour leur permettre d'affronter la concurrence extra-européenne.

Fonds social

Doté de 86,7 milliards d'euros, un Fonds social pour le climat (FSC) destiné à aider les micro-entreprises et les ménages vulnérables dans cette transition énergétique, doit voir le jour en 2026. Les recettes du nouveau marché du carbone (ETS2) viendront alimenter l'essentiel de ce fonds.

Il est destiné à financer des mesures temporaires de soutien direct aux revenus pour faire face à l'augmentation des prix du transport routier et du chauffage, mais aussi des investissements à long terme, comme la rénovation des bâtiments, l'intégration des énergies renouvelables, l'achat et les infrastructures pour les véhicules à émissions nulles ou faibles, ainsi que l'utilisation des transports publics et des services de mobilité partagée. Mais pour l'eurodéputée française Manon Aubry (GUE/NGL, gauche radicale), ce fonds social «*ne compensera pas tout*» l'impact de l'extension du marché carbone aux particuliers. «*Rien n'a été appris des gilets jaunes*», s'est-elle inquiétée.

- [Plan climat de l'UE : les eurodéputés adoptent la taxe carbone aux frontières](#)
- [La tonne de carbone dépasse 100 euros sur le marché européen](#)
- [Climat : l'UE trouve un accord sur une vaste réforme du marché carbone](#)

Sujets

[Parlement européen](#)

[carbone](#)

À lire aussi

Inflation : le Smic augmentera «d'un peu plus de 2%» au 1er mai, annonce Élisabeth Prout



Emploi: les seniors coûtent-ils trop cher? 🇫🇷

Transports défectueux en Île-de-France : la période de dédommagement prolongée jusqu'au 21 avril

